



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aktuse de réception en préfecture
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-146-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024
Date d'affichage : 4 décembre 2024
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 25
Votants : 33

Délibération n° VI-DEL-2024-146

Objet : Motion pour la mise en place d'une campagne d'affichage contre le racisme et l'antisémitisme

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maraïm	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Grégoire TURLOTTE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Maxime MARCELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Monsieur HILLAIRE expose ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-146-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Considérant l'importance des valeurs républicaines, qui imposent la lutte contre le racisme et l'antisémitisme comme un pilier de l'égalité et de la fraternité, indispensables au maintien de la cohésion sociale.

Considérant les chiffres alarmants révélant la réalité des discriminations, notamment que 9 personnes noires sur 10 déclarent avoir été victimes d'une discrimination raciale (Sondage IPSOS pour le CRAN, 2022), que les femmes (perçues comme) noires, arabes ou asiatiques ont 2,5 fois plus de chance de subir des discriminations dans l'emploi, et que 40 % des recherches de logement des personnes (perçues comme) noires ou arabes sont infructueuses (Rapport Discriminations et origines : l'urgence d'agir, Défenseur des droits, 2020), ou encore que 90 % des étudiants juifs déclarent avoir été victimes d'actes antisémites durant leurs études (Enquête Ifop, 2023).

Considérant le contexte national préoccupant, marqué par une recrudescence des actes racistes et antisémites en 2023, selon le ministère de l'Intérieur, ainsi que la montée des discours de haine amplifiée par les réseaux sociaux.

Considérant les conséquences sociales des discriminations, qui aggravent les inégalités socio-économiques, créent des tensions au sein de la société, et génèrent un climat de peur et d'exclusion.

Considérant l'engagement nécessaire des collectivités locales, en tant que premiers relais de la République, pour sensibiliser leurs citoyens, prévenir les discriminations, et encourager la solidarité.

Considérant l'exemplarité des actions locales déjà entreprises ailleurs, qui ont démontré que des campagnes municipales peuvent efficacement réduire les préjugés et renforcer la cohésion sociale.

Considérant la richesse et la diversité de la population d'Étampes, qui fait de la commune un exemple de multiculturalisme et souligne l'importance de promouvoir les valeurs de respect et d'inclusion.

Considérant le rôle éducatif central d'une campagne de sensibilisation, notamment auprès des jeunes générations, pour déconstruire les stéréotypes dès le plus jeune âge et promouvoir une culture de tolérance et de respect.

Le Conseil Municipal de la Ville d'Étampes décide :

De lancer une campagne d'affichage publique sur le territoire communal, visant à sensibiliser les habitants aux dangers du racisme et de l'antisémitisme et à promouvoir le vivre-ensemble.

De décliner la campagne en plusieurs visuels, chacun ciblant des domaines spécifiques où les discriminations sont prégnantes, tels que l'emploi, le logement et la formation.

D'afficher ces visuels sur un nombre significatif de panneaux publicitaires dans la ville, afin d'assurer une visibilité maximale auprès de la population.

De s'associer avec des associations locales et des institutions compétentes pour élaborer et diffuser cette campagne, en veillant à ce qu'elle reflète la diversité et les spécificités de notre commune.

De programmer cette campagne en lien avec des dates symboliques, telles que la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars, afin de maximiser son impact.

De prévoir une évaluation de l'impact de cette campagne, en recueillant les retours des habitants et des acteurs locaux, afin d'ajuster et d'améliorer les actions futures en matière de lutte contre les discriminations.

Accuse de réception en préfecture
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-146-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Engagement :

La Ville d'Étampes réaffirme son engagement indéfectible en faveur de l'égalité, du respect mutuel et de la dignité de chaque individu. En adoptant cette motion, elle souhaite contribuer activement à la construction d'une société plus juste et inclusive, où chaque citoyen se sent respecté et valorisé.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 14 voix contre (MM Coenne, Dallerac, Hebert, Julisson, Keïta, Marlin, Zogba, Mmes Aïd, Delage, Girardeau, Kebeli, Leroy, Masure, Sy), 5 absentions (MM Josso, Nollet, Sigman, Mmes Paboudjian, Pybot) et 3 NPPV (MM Meziane, Turlotte, Mme Tran Quoc Hung).

La motion est rejetée



Franck MARLIN
Maire d'Étampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1-9-DEC-2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.